

Si le Gouvernement canadien agréé les conclusions énoncées ci-dessus, j'ai l'honneur de proposer, sur les instructions de mon Gouvernement que la présente Note et votre réponse constituent un accord donnant effet auxdites conclusions et devant entrer en vigueur à une date que fixeront subséquemment d'un commun accord nos deux Gouvernements.

J'ai aussi l'honneur de proposer que l'exécution dudit accord soit laissé à la St. Lawrence Seaway Development Corporation et à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, en leur qualité d'organismes désignés des deux Gouvernements.

R. DOUGLAS STUART.

L'honorable Lester B. Pearson,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.

II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 17 novembre 1955.

N° X-263

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 127, en date du 16 novembre 1955, concernant le déplacement de la partie du pont Roosevelt qui franchit le chenal sud de Cornwall.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les propositions énoncées dans votre Note précitée agréent au Gouvernement canadien, et que votre Note ainsi que la présente réponse constitueront un accord devant entrer en vigueur à une date qui sera fixée ultérieurement, d'un commun accord, par nos deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

L. B. PEARSON

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Son Excellence Monsieur R. Douglas Stuart,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.